

REVETEMENTS DE PEINTURES VIEILLISSEMENT ARTIFICIEL AUX ULTRAVIOLETS

Page 1/5

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	2
2. PRINCIPE	2
3. APPAREILLAGE	2
3.1. ENCEINTE A TUBES FLUORESCENTS	2
3.2. ENCEINTE CLIMATIQUE	2
3.3. ENCEINTE A FROID OU CONGELATEUR	2
4. EPROUVETTES	3
4.1. VIEILLISSEMENT ET CONDITIONNEMENT	3
5. MODE OPERATOIRE	3
5.1. PROCEDURE A	3
5.2. PROCEDURE B	3
5.3. DEROULEMENT DE L'ESSAI	4
6. EXPRESSION DES RÉSULTATS	4
6.1. SPECIFIQUE PROCEDURE A	4
6.2. COMMUN PROCEDURE A ET B	4
7. PROCÈS-VERBAL D'ESSAI	4
8. HISTORIQUE ET DOCUMENTS CITES	5
8.1. HISTORIQUE	5
8.2. DOCUMENTS CITÉS	5
8.3. EQUIVALENT A :	5
8.4. CONFORME A :	5
8.5. MOTS CLEFS	5

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la définition des conditions à respecter pour déterminer la résistance d'un matériau à l'action d'une source de lumière artificielle UV B dans des conditions de température et d'hygrométrie définies. Elle vise à reproduire rapidement le vieillissement des revêtements de peintures exposées à la lumière et aux intempéries.

Elle complète la méthode d'essai D27 1389, qui demeure toutefois, en cas de contestation, le test de référence pour le vieillissement lumière des revêtements de peinture.

Elle s'applique aux revêtements de peintures sur subjectiles métalliques et plastiques.

2. PRINCIPE

PROCEDURE A

L'essai consiste à soumettre une ou plusieurs éprouvettes revêtues de la peinture à tester à un cycle de vieillissement à la lumière UV B dans des conditions de température et d'hygrométrie déterminées.

PROCEDURE B

L'essai consiste à soumettre une ou plusieurs éprouvettes revêtues de la peinture à tester à l'action successive d'un cycle de vieillissement à la lumière UV B dans des conditions de température et d'hygrométrie déterminées et d'un cycle climatique.

Dans chaque cas la dégradation est appréciée par l'évolution des caractéristiques définies dans les documents normatifs.

3. APPAREILLAGE

3.1. ENCEINTE A TUBES FLUORESCENTS

Conforme à la norme ISO 4892 – Partie 3

Fournisseur ATLAS.

Source de lumière : Tubes germicides UV B 313 (40W) - Référence ATLAS : 12.5735.01 FS40 T12

Un thermomètre à panneau noir BST installé à l'emplacement prévu a cet effet indiquera la température à l'intérieur de l'appareil.

L'appareil doit être installé dans la salle conditionnée propre, ayant une température comprise entre 15 et 25 °C et comprenant une évacuation efficace vers l'extérieur.

3.2. ENCEINTE CLIMATIQUE

à régulation automatique de la température et de l'humidité, capable de reproduire les conditions climatiques définies au paragraphe 5.2.1.2.

3.3. ENCEINTE A FROID OU CONGELATEUR

pouvant refroidir à une température de $-18\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$.